

LE SYSTÈME JUDICIAIRE DU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni n'est pas doté d'un corps de règles unique applicable sur tout le territoire. L'Ecosse a son propre système juridique et judiciaire, et en Irlande du Nord certaines parties du droit diffèrent substantiellement de celui applicable en Angleterre et au Pays de Galle.

Les principales juridictions en **Angleterre** et au **Pays de Galle** sont :

- Les *Magistrates' Courts*
- Les *County Courts* pour les petites affaires et
- La *High Court*, qui est divisée en :
 - La *Chancery Division*,
 - La *Family Division*, et
 - La *Queen's Bench Division* (qui inclut les cours maritimes et commerciales), pour les affaires plus importantes

Les **appels** en provenance des **County Courts** peuvent aussi être entendus par la *High Court*, bien que les appels les plus importants aillent devant la *Court of Appeal*.

Les appels en provenance de la **Court of Appeal** se font devant la *House of Lords*, qui constitue le dernier recours pour les affaires civiles au Royaume-Uni.

En **Ecosse**, les *affaires civiles* sont jugées par les *sheriff courts* (correspondant à peu près aux *county courts* anglaises) et par la *Outer House* de la *Court of Session*, qui est la cour suprême civile en Ecosse ; les appels sont examinés par la *Inner House* de la *Court of Session*. Les *affaires pénales* les moins importantes sont jugées sans jurés par les *sheriff courts* et les *district courts*. Les affaires pénales plus sérieuses sont jugées par un jury au sein des *sheriff courts*. La cour suprême criminelle est la *High Court of Justiciary* dans laquelle les affaires sont jugées par un juge siégeant avec un jury. C'est également le dernier niveau d'appel en Ecosse.

(a) LA HOUSE OF LORDS

La *House of Lords* est le plus haut degré de juridiction tant pour les affaires pénales que civiles pour l'Angleterre, le Pays de Galle et l'Irlande du Nord. Concernant l'Ecosse, c'est la plus haute Cour d'Appel mais seulement pour les affaires civiles. La *House of Lords* et le *Privy Council* sont les seules Cours du Royaume-Uni qui sont compétentes sur tout le territoire de l'Union.

Une requête ne peut être présentée qu'avec la permission de la Cour inférieure ou avec la permission d'un Comité de la *House of Lords*. La permission ne sera accordée que si l'affaire soulève une question de droit d'une importance publique. La *House of Lords* peut revenir sur les précédents qu'elle a fixés par sa jurisprudence si elle estime que l'intérêt de la justice le requiert.

(b) LA COUR SUPREME

La Cour Suprême comprend la *Court of Appeal* et la *High Court* qui disposent à la fois d'une compétence de première instance et d'appel. La compétence intrinsèque de la *High Court* est de contrôler les activités des cours inférieures et celles de l'exécutif. La compétence intrinsèque peut être abrogée par la loi. La loi a prévu que les appels des décisions rendues par la *Crown Court* sur un procès en accusation se font devant la *Court of Appeal*. Les appels des autres décisions se font devant une *Divisional Court* de la *High Court*.

(i) La Court of Appeal

La *Court of Appeal* statue sur les appels tant en matière civile qu'en matière pénale. Elle siège en deux formations : la *Civil Division* et la *Criminal Division*.

La **Court of Appeal (Civil Division)** examine :

- Les appels en provenance de la *High Court*
- Les appels en provenance des *County Courts* et
- Les appels en provenance d'un certain nombre de tribunaux et autres entités.

Quand elle statue sur les appels, la *Court of Appeal* dispose des mêmes compétences et pouvoirs que la juridiction contre la décision de laquelle l'appel a été formé. Dans la plupart des affaires civiles, il est nécessaire d'obtenir une permission pour interjeter appel soit de la juridiction contre laquelle l'appel est formé, soit de la *Court of Appeal* elle-même. Il existe cependant des exceptions à cette règle. La permission n'est pas nécessaire dans les affaires familiales et dans les affaires où est en jeu la liberté du justiciable.

La **Court of Appeal (Criminal Division)** examine :

- Les appels en provenance de la *Crown Court* sur un procès en accusation
- Les affaires qui lui sont envoyées par la *Criminal Cases Review Commission*
- Les appels provenant des *Divisional Courts* dans les affaires pénales

La Cour peut confirmer la décision de la juridiction inférieure, elle peut annuler la décision, ou elle peut enfin annuler la décision et ordonner qu'un nouveau procès ait lieu.

(ii) La High Court

La *High Court* siégeant comme une *Divisional Court* supervise l'action des cours inférieures (comme les *coroner's courts* et les *magistrates' courts*) et celle de l'exécutif par la procédure du « *judicial review* ». La *Divisional Court* examinera les questions de droit telles qu'elles ont été appliquées aux faits déterminés par les juges du fond.

Il y a seulement une *High Court* pour toute l'Angleterre et le Pays de Galle.

La *High Court* est divisée en trois *Divisions* :

- La *Family Division*,
- La *Chancery Division* et
- La *Queen's Bench Division*.

A l'intérieur de chaque *Division*, on trouve un certain nombre de Cours spécialisées. Par exemple :

Dans la *Chancery Division* : la *Bankruptcy Court*, la *Companies Court* et la *Patents Court* (compétente en matière de brevets) ;

Dans la *Queen's Bench Division* : l'*Admiralty Court*, la *Commercial Court*, l'*Administrative Court* et la *Technology and Construction Court*.

La plupart des **affaires pénales** sont jugées par une *Divisional Court* de la **Queen's Bench Division**. Les affaires civiles en matière de droit de la famille et de garde de l'enfant en provenance des *Magistrates Courts* sont attribuées à une *Divisional Court* de la *Family Division*.

La **Family Division** s'occupe des affaires relatives à l'état des personnes, au mariage et à sa dissolution.

La **Chancery Division** tranche les affaires relatives aux faillites, à la dissolution des sociétés en partenariat, à la propriété intellectuelle, etc.

La Crown Court

La *Crown Court* est la Cour où les infractions les plus graves (ex. meurtre, homicide involontaire, viol, et autres) sont jugées par un juge et un jury. Il y a seulement un *Crown Court* mais elle siège dans 90 lieux différents en Angleterre et

Les County Courts

Il y a environ 400 *County Courts* réparties sur tout le territoire de l'Angleterre et du Pays de Galle. Elles sont divisées en Circuits Régionaux. Certaines affaires en première instance sont de la compétence exclusive des *County*

[En provenance des *Magistrates' Court* plus bas]

<p>au Pays de Galle. L'endroit le plus célèbre où siège la <i>Crown Court</i> est le <i>Central Criminal Court</i> (aussi appelé « <i>Old Bailey</i> »).</p> <p>Un accusé comparait d'abord devant la <i>Magistrates' Court</i> qui peut l'envoyer devant la <i>Crown Court</i>. Certaines des infractions les plus graves ne peuvent être jugées que par la <i>Crown Court</i>. D'autres peuvent être jugées soit devant la <i>Crown Court</i> soit devant la <i>Magistrates' Court</i>. Dans ce dernier cas, les magistrats peuvent envoyer l'accusé devant la <i>Crown Court</i> pour prononcer la peine. Les appels provenant de la <i>Magistrates' Court</i> se font devant la <i>Crown Court</i> qui réentend toute l'affaire.</p> <p>Les appels contre une condamnation ou contre un arrêt d'accusation dans la <i>Crown Court</i> se font devant la <i>Court of Appeal</i>. Lorsque la <i>Crown Court</i> a examiné un appel contre une décision d'une <i>Magistrates' Court</i>, la procédure fondée sur une question de droit devant une <i>Divisional Court</i> reste disponible.</p>	<p><i>Courts</i>. C'est le cas par exemple des crédits à la consommation et des affaires immobiliers. Dans d'autres matières, les <i>County Courts</i> ont une compétence concurrente avec la <i>High Court</i>. Certaines <i>County Courts</i> se sont dotées de « <i>Mercantile Lists</i> » pour la résolution des affaires commerciales de faible importance. Un certain nombre de <i>County Courts</i> ont été désignées pour être compétentes en matière de faillite, d'amirauté et de droit de la famille. Les demandes de petite importance devant la <i>County Court</i> seront tranchées par un <i>District Judge</i>, les autres par un <i>Circuit Judge</i>.</p>
--	---

[Devant la *High Court* plus haut]

(c) Magistrates' Courts

En matière civile, les *Magistrates' Courts* sont compétentes pour des affaires telles que l'autorisation d'ouverture de pubs, restaurants et magasins, et des affaires familiales comme par exemple les ordonnances de paiement d'une pension alimentaire pour l'enfant. Les appels ont lieu devant une *Divisional Court*.

A peu de choses près, toutes les affaires pénales commencent dans une des *Magistrates' Courts*. Les *Magistrates' Courts* ont des pouvoirs limités en matière de prononcé de peine. Lorsque soit le procureur, soit le prévenu ont été déboutés par la décision d'une *Magistrates' Court*, on peut demander à la cour de référer pour opinion l'affaire à la *High Court*. Un prévenu condamné dont les droits ont été méconnus peut également demander à ce que son procès soit refait par la *Crown Court*.

Les Tribunaux spécialisés

Beaucoup d'affaires civiles sont jugées par des tribunaux spécialisés. Il y a par exemple les *Employment Tribunals* qui s'occupent des litiges relatifs au travail, aux licenciement abusifs et aux cas de discrimination au travail. Les *Social Security tribunals* sont compétents pour juger les affaires relatives à l'attribution de pensions et autres aides sociales. Il y a de nombreux autres tribunaux spécialisés.

(a) La Chancery Division de la High Court
La Bankruptcy Court
La <i>Bankruptcy Court</i> est compétente pour connaître des affaires de faillites individuelles. En Angleterre et au Pays de Galle, les faillites de sociétés sont jugées par la <i>Companies Court</i> .
La Patents Court
La <i>Patents Court</i> est essentiellement compétente en matière de brevets ou d'enregistrement des dessins et modèles. Elle est composée de Juges spécialisés.
La Companies Court
La Administrative Court
Les Juges de cette Cour entendent les requêtes par lesquelles un citoyen souhaite soulever l'illégalité d'une action ou inaction d'un Ministre, d'un département du Gouvernement ou d'une autre autorité publique par la procédure du contrôle de légalité (<i>Judicial Review</i>). La Cour tranche également des divers appels provenant de cours et tribunaux inférieurs.
(b) La Queen's Bench Division de la High Court
L'Admiralty Court
Les affaires d'amirauté sont principalement constituées par les collisions en mer et les cas de dommage de la cargaison lors de transports maritimes. La compétence de cette juridiction présente une caractéristique originale. Un procès peut être engagé contre un navire (« in rem » contre la chose) en arrêtant le navire.
La Commercial Court
Les litiges commerciaux sont ceux qui dérivent du commerce en général. Cela inclut les litiges relatifs aux contrats et documents commerciaux, à l'importation et l'exportation de marchandises, au transport de marchandises par voie terrestre, maritime, aérienne ou par pipeline. Sont également concernés l'assurance, la réassurance et les services bancaires et financiers. La Cour a son propre greffe (qu'elle partage avec l' <i>Admiralty Court</i>) et toutes les audiences interlocutoires ont lieu devant les juges de la cour et non devant leurs assistants greffiers comme c'est le cas dans les autres cours.
La Technology and Construction Court
La <i>Technology and Construction Court</i> , anciennement appelée l' <i>Official Referees' Court</i> est compétente pour s'occuper des affaires où un examen en profondeur est requis, ex. litiges à propos de constructions impliquant de nombreuses parties, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, sous-traitants.

The Privy Council
<p>La compétence internationale du <i>Privy Council</i>, servant de cour finale d'appel pour tous les territoires de l'Empire Britannique et devant, dans chaque cas, appliquer la loi du territoire d'où l'appel a été formé, subsiste encore aujourd'hui pour certains pays du Commonwealth, les Iles de la Manche, l'Ile de Man et les Territoires Britanniques d'Outre-Mer.</p> <p>Le <i>Privy Council</i> a également une compétence domestique. Il est compétent en dernier recours en matière de droit disciplinaire pour les médecins, dentistes, opticiens, chirurgiens vétérinaires, ostéopathes, chiropracteurs et autres professions paramédicales.</p> <p>Le <i>Privy Council</i> est doté d'une nouvelle compétence. Il tranche les litiges relatifs à l'octroi de compétences (questions concernant les compétences et fonctions des autorités législatives et exécutives établies en Ecosse et en Irlande du Nord, ainsi que les compétences et fonctions de l'Assemblée établie au Pays de Galle.</p>

- Les décisions des Cours du Royaume-Uni et autres documents sont accessibles sur le site du British and Irish Legal Information Institute (BAILII) à <http://www.bailii.org/databases.html>.
- Le travail judiciaire et les arrêts de la *House of Lords* – dans une partie du site du Parlement du Royaume-Uni. On trouve des informations sur le contexte historique et sur les règlements s'appliquant aux appels et aux jugements : <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld/ldjudinf.htm>
- Le Site Internet du *Privy Council Office* : il comprend des informations sur la composition, la compétence et le travail du *Privy Council*. On y trouve aussi des opinions récentes : <http://www.privacy-council.org.uk/output/page1.asp>
- *Her Majesty's Inspectorate of Court Administration* (HMICA) a le devoir d'inspecter les systèmes que soutiennent les *Crown, County* et *Magistrates' Courts* en Angleterre et du Pays de Galles et

peut, par invitation, inspecter les cours en Irlande du Nord. Elle travaille aussi avec les inspecteurs de la justice pénale: <http://www.hmica.gov.uk/>

- Le détails des Circuits et les adresses des Cours sont sur la page des County Court Circuits du site de *Her Majesty's Courts Service* : <http://www.hmcourts-service.gov.uk/>